

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133051-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/349**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Contrats de co-développement de 5ème génération - 2021-2023 - Avenant n°2

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de chacune de ses communes sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés.

Les contrats de 5ème génération 2021-2023 ont été adoptés par le conseil métropolitain du 23 septembre 2021 pour la période d'octobre 2021 à décembre 2023.

Le Conseil Métropolitain du 24 novembre 2022 ainsi que le conseil municipal de Bordeaux du 8 mars 2023 ont adopté les avenants n°1 à ces contrats, afin notamment d'intégrer les nouvelles feuilles de route métropolitaines.

Le contrat prévoit qu'en cas d'évolution des politiques métropolitaines et notamment des règlements d'intervention, des actions nouvelles peuvent être inscrites.

Le présent rapport concerne l'intégration de l'évolution du Plan Piscines. Cette demande a fait l'objet d'une instruction favorable des services concernés.

En conséquence, il est proposé d'intégrer au contrat de Bordeaux 2021-2023, 2 actions nouvelles relatives aux piscines Judaïque et Grand Parc conformément aux annexes jointes

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n°2021-526 du conseil de Métropole en date du 23 septembre 2021 adoptant les 28 contrats de co-développement 2021-2023,

VU la délibération n°2021-409 du conseil municipal de Bordeaux du 14 décembre 2021, adoptant le contrat de co-développement de la ville de Bordeaux 2021-2023,

VU la délibération n°2023-324 du conseil de Métropole en date du 30 juin 2023 portant adaptation du contrat de la ville de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer diverses évolutions dans le contrat de co-développement 2021-2023 de la ville de Bordeaux,

DECIDE

Article unique : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant pour la ville de Bordeaux du co-développement 2021-2023,

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET

Fiche n° 191	Avenant 2023 (création) RI Piscine Grand Parc
	Niveau enjeu de l'action : Communal

1 - Descriptif :

Par délibération du 27 janvier 2023, le conseil Métropolitain a approuvé les évolutions du règlement d'intervention Piscine.

Les travaux de rénovation de la piscine du Grand Parc sont donc éligibles à une subvention métropolitaine correspondant à 25% de l'investissement prévu avec un plafond fixé à 2,5 millions d'euros HT par opération.

Le montant estimé des travaux est de 5,5MEUR, ouvrant droit à une subvention de 1 375 000EUR maximum. Ce montant pourra être réévalué en fonction du coût réel des travaux, dans la limite du plafond du RI.

2 - Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Bordeaux Métropole :

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser l'opération

3 - Estimation financière :

Evaluation totale action	5 500 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 375 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	1 375 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs du projet :

Référent :

CHAUVEL-DANTAN DOMINIQUE

Chef de projet :

COTTIN JULIEN

Chef de projet communal :

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

5 - Calendrier prévisonnel :

Déroulement action	2021 1er	2021 2nd	2022 1er	2022 2nd	2023 1er	2023 2nd	2024
	semestre	semestre	semestre	semestre	semestre	semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Fiche n° 192	Avenant 2023 (création) RI Piscine Judaïque
	Niveau enjeu de l'action : Communal

1 - Descriptif :

Par délibération du 27 janvier 2023, le conseil Métropolitain a approuvé les évolutions du règlement d'intervention Piscine.

Les travaux de rénovation de la piscine Judaïque sont donc éligibles à une subvention métropolitaine correspondant à 25% de l'investissement prévu avec un plafond fixé à 2,5 millions d'euros HT par opération.

Le montant estimé des travaux est de 11,6 MEUR, ouvrant droit à une subvention de 2,5MEUR maximum.

2 - Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Bordeaux Métropole :

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser l'opération

3 - Estimation financière :

4 - Acteurs du projet :

Evaluation totale action	11 600 000,00 €
--------------------------	-----------------

Référent :

CHAUVEL-DANTAN DOMINIQUE

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2 500 000,00 €
---	----------------

Chef de projet :

COTTIN JULIEN

Chef de projet communal :

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	2 500 000,00 €

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

5 - Calendrier prévisonnel :

Déroulement action	2021 1er	2021 2nd	2022 1er	2022 2nd	2023 1er	2023 2nd	2024
	semestre	semestre	semestre	semestre	semestre	semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							